

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, Mme BRUNETEAU Corinne, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie et Mme PERALTA Angélique.

Etaient absent(s) avec procuration(s) :

M. ARDOIS Guy donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise ;
M. GRAVOUIL Michel donne pouvoir à M. SAUVEZIE Dominique ;
M. LABOUBEE Bernard donne pouvoir à M. DUPUY François ;
Mme LABOUBEE Marie-José donne pouvoir à M. BARBIERI Maryse ;
Mme LEFEVRE Christine donne pouvoir à M. SECQ Jérôme ;
M. AUGIER Arnaud donne pouvoir à Mme BRUNETEAU Corinne.

Etaient absent(s) sans procuration(s) :

M. AUDARD Stéphane.

OBJET

Ordre du jour :

1. 2020-09-16/01 : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL).
2. 2020-09-16/02 : Désignation d'un délégué FDGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime).
3. 2020-09-16/03 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant SIEMFLA 17 (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques).
4. 2020-09-16/04 : approbation du nouveau règlement intérieur périscolaire (garderie/restaurant scolaire/transport scolaire).
5. Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2020.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Dans la partie « informations » au lieu de lire « Mme PERALTA demande » lire « Mme PETITFRERE demande ». La modification sera effectuée.

Compte rendu adopté

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 juillet 2020.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

➤ 2020-09-16/01 : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL)

En application des lois du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889, désormais codifiées dans le code de l'éducation, le logement des instituteurs ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement (IRL) en tenant lieu, constitue une dépense obligatoire de chaque commune.

Mme le Maire expose que les montants de cette indemnité sont identiques depuis 2010. Ce qui a été relevé par le Centre National de la Fonction Publique.

Elle propose donc un montant de 2 185€ par instituteur.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Montant adopté.

➤ 2020-09-16/02 : Désignation d'un délégué FDGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime)

Conformément aux articles L5211-6, L5211-7 et L5211-8 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par les délégués élus par les conseils municipaux. Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal. Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.

Selon les statuts des différents EPCI, il est récapitulé le nombre de délégués et il est procédé à leur désignation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité de ses membres présents pour représenter la commune :

- Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) : 1 délégué titulaire

Titulaire : Monsieur Bernard LABOUBEE, conseiller municipal
20 lugéras 17210 BUSSAC-FORET
nanard1733@gmail.com

- 2020-09-16/03 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant SIEMFLA 17 (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)

Conformément aux articles L5211-6, L5211-7 et L5211-8 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par les délégués élus par les conseils municipaux. Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal. Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.

Selon les statuts des différents EPCI, il est récapitulé le nombre de délégués et il est procédé à leur désignation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité de ses membres présents pour représenter la commune au

- Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Titulaire :

- Monsieur Bernard LABOUBE, conseiller municipal
20 lugéras
17210 BUSSAC-FORET
nanard1733@gmail.com

Suppléant :

- Monsieur Michel GRAVOUIL, conseiller municipal
37 route de la Scierie
17210 BUSSAC-FORET
gravouil.michel@wanadoo.fr

- 2020-09-16/04 : approbation du nouveau règlement intérieur périscolaire (garderie/restaurant scolaire/transport scolaire)

Le règlement pour l'année scolaire 2020-2021 est présenté au Conseil Municipal. Il définit les conditions d'organisation et de fonctionnement des services périscolaire : l'accueil du matin et du soir (garderie), la restauration scolaire et le transport scolaire.

Un exemplaire est alors remis à chaque conseiller présent et une lecture est faite par Mme BARBIERI Maryse. Elle précise que cette année une page supplémentaire sur la gestion des mesures sanitaires COVID 19 a été ajoutée. A l'issu de son exposé détaillé, elle propose que les menus soient affichés sur le site de la mairie ainsi qu'à l'entrée de celle-ci , dix jours à l'avance. Pour cela, elle prendra contact avec le service administratif.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Règlement adopté.

 Mme MATTIAZZO Lise précise, que les 15 euros demandés par la Région Nouvelle Aquitaine pour les dossiers de transport scolaire déposés tardivement feront l'objet d'une remise gracieuse. Le contexte actuel étant très particulier et suite au courrier émis de la mairie, la Région a effectivement accepté l'exonération pour cette année. Il sera donc nécessaire de bien faire les rappels aux familles pour l'année prochaine.

Pour l'utilisation de la bibliothèque demandée par la directrice de l'école élémentaire, la mairie est en attente de recevoir les consignes concernant les normes à respecter. Les enfants ne peuvent pas accéder à la bibliothèque.

➤ Informations et questions diverses

Mme le maire donne lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 de la SEMIS (cette société d'économie mixte immobilière est propriétaire de cinq maisons au lotissement les Vergnes pour laquelle la mairie est garante de l'emprunt). Le compte rendu annuel annonce un bénéfice supérieur à 10 000 euros.

Mme le Maire indique qu'Eaux17 a fait parvenir leurs rapports annuels relatifs au prix et qualité du service public de l'eau potable et au prix et qualité du service assainissement. Ces rapports sont à la disposition du public à la mairie. Mme le Maire informe qu'elle a reçu les membres de la direction de la société CALCIA accompagnés d'un consultant en stratégie financière afin de présenter leur projet de travaux. L'entreprise utilise du charbon et voudrait remplacer celui-ci par du CSR (Combustibles Solides de Récupération). Il s'agit de déchets non dangereux destinés à être valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération. Pour ces travaux d'une valeur de 30 millions d'euros, la Société a déposé une demande de subvention de l'ADEME, de la région. Ceux-ci peuvent également s'inscrire dans le plan gouvernemental de relance de l'investissement et sont en adéquation avec le plan climat énergie de la C.D.C.H.S.

Le projet de crèche du secteur de Montlieu-la-Garde ne verra pas le jour à son emplacement initial. L'étude de sol constraint à des équipements qui font augmenter le budget prévisionnel de plusieurs milliers d'euros. C'est pourquoi il est à l'étude de récupérer les locaux du Centre des Finances Publiques qui est appelé à fermer.

Mme le Maire indique que le contrat avec la Sté OTEC pour les illuminations de Noël est terminé. Un RDV le 22 septembre à 9h00 a été pris. (Seront présents Mme MATTIAZZO, M SAUVEZIE, Mme BARBIERI, Mme BRUNETEAU, M DUPUY et un agent des services techniques).

Elle donne le compte rendu du rapport fait par M AUGIER Arnault. Celui-ci a rencontré la STE SOLURIS pour revoir les devis établis pour le renouvellement du parc informatique. Le montant initialement prévu au budget de 20000 euros sera trop juste. Aussi, il va contacter d'autres sociétés pour avoir des devis supplémentaires.

Mme BARBIERI Maryse informe du nombre d'élèves mangeant au restaurant scolaire car dans le contexte actuel les mesures prises sont une intention de tous les jours. Deux services ont été mis en place afin de respecter les règles de distanciation. Chaque enfant est servi individuellement et une serviette papier jetable lui est fournie. 68 élèves pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire et 39 élèves pour la maternelle. Ce nombre d'élèves mobilise quatre employés pour l'école élémentaire et deux pour l'école maternelle. Actuellement, le personnel du service des écoles est renforcé par deux stagiaires de la MFR jusqu'à fin décembre, une en classe de troisième et la deuxième en BAC pro. Il n'y a que trois personnes pour assurer le ménage au sein des deux établissements. Elle indique que les menus vont être réactualisés avec le service restauration. Une réunion a eu lieu avec Mme la directrice de « Bouge Tes vacances » et les agents du service de la garderie pour réactualiser la convention du Projet Educatif.

M DUPUY François rend compte de l'avancée des travaux dans le garage de l'école élémentaire. Ils ont débuté aujourd'hui et devraient se terminer pour les vacances de la Toussaint. Pour ce faire, les enseignants ont déménagé leurs dossiers et objets stockés, avec l'aide de trois conseillers municipaux.

Il ajoute que les deux hôtels à insectes ont été fournis et installés par l'association CREA BOIS au sein des deux écoles. Il précise que les climatiseurs de l'école maternelle ne seront pas utilisés en fonction clim tant que des mesures sanitaires liées aux COVID 19 seront appliquées.

Il indique que le camion benne est à la réparation, celle-ci s'élève à 3 500 euros. Il précise que ce camion depuis son achat émet une fumée blanche anormale.

➡ M SAUVEZIE demande s'il est utile de faire réparer.

Après discussion, la solution de la réparation est retenue compte tenu du kilométrage et de l'âge du véhicule.

Une plainte a été enregistrée d'une habitante chemin des Perrière concernant un trou dans la chaussée devant chez elle. Compte tenu de la profondeur de celui-ci, seule une entreprise spécialisée pourra intervenir efficacement.

Les travaux dans le cadre du point à temps ne sont pas suffisants d'autant qu'un camion emprunte quotidiennement cette voie malgré le panneau d'interdiction au + de 6 tonnes.

Actuellement les « Brigades Vertes » s'emploient à combler les trous des pistes forestières. Ils seront présents 3 jours par semaine pendant deux semaines.

Des plaquettes seront apposées sur les poubelles afin de sensibiliser la population sur la bonne utilisation des conteneurs.

Il est nécessaire que le FoodTruck de Bussac-Forêt, stationné sur la place du champ de foire, distribue des affichettes sensibilisant sa clientèle sur le fait que les emballages ne doivent pas être jetés sur la voie publique. Il devra également mettre à disposition de sa clientèle une poubelle à proximité de son véhicule durant tout son service.

M DUPUY demande où en est le dossier Citoyens vigilants.

➡ MME LE MAIRE indique que la liste sera déposée en gendarmerie très prochainement ainsi que la liste des membres du Comité de défense incendie de la surveillance forestière.

Il indique que l'APAVE est intervenu cette semaine pour le contrôle électrique annuel des bâtiments. Des défauts plus ou moins graves ont été observés.

M SAUVEZIE Dominique présente le cahier des charges du dossier « réaménagement de la mairie ». En effet, le premier étage et le local sous toiture nécessitent de lourds travaux afin de les rendre utilisables. Concernant le rez-de-chaussée, un aménagement plus pertinent est encore à l'étude, ainsi que le cahier des charges pour la réfection des ateliers municipaux. Ces travaux seront à réaliser courant deuxième semestre 2021.

Pour ces deux projets, trois architectes seront contactés pour un devis sur la mission de maîtrise d'œuvre.

L'extension située à l'extrémité de la chapelle est jugée dangereuse et sera donc démolie.

➡ MME LE MAIRE précise que l'entreprise Olivier d'Orignolles interviendra durant les vacances de la Toussaint sur la charpente d'un particulier menaçant de s'effondrer Avenue de la gare.

Mme le MAIRE donne lecture des notes adressées par M ARDOIS Guy, absent et qui souhaite faire part d'un certain nombre d'élément

«-1 : A signé un compris de vente de son domicile principal et quittera la commune en fin d'année.

-2 : N'est-il pas urgent de nettoyer les accès des riverains du parking du champ de Foire.

-3 : Actions à engager pour éviter le dépôt sauvage de bouteilles (voir photos)

-4 : Route de la Cabane, entretiens des trottoirs et des fossés.

-5 : Faire si possible une information sur les abus de biens sociaux.

-6 : N'existe-t-il pas une discrimination sur l'éclairage public ? (temps d'éclairement selon les zones)

-7 : n'assiste pas à ce conseil car il semble que les mesures barrières ne peuvent pas être respectées dans la salle de la mairie.

➡ Mme le MAIRE répond sur le Point N°3 : A ce jour, les containers ont été vidé et les abords nettoyés. L'entreprise chargée de l'enlèvement rencontre de grosses difficultés de personnel et met plus de quinze jours entre l'appel de la mairie et l'enlèvement du conteneur. Mme le Maire a eu plusieurs échanges écrits avec la CDCHS sur ce problème.

➡ M DUPUY François a remarqué des personnes vidant volontairement leurs verres à côté des conteneurs, un rappel à l'ordre leur a été fait, avec pour le moment, un simple avertissement.

➡ Mme le MAIRE répond sur le Point N°6 : Le syndicat d'électrification sera avisé afin de faire une vérification du réglage des horloges.

Mme le MAIRE répond sur le Point N°7 : elle rappelle que le port du masque obligatoire est respecté, du gel hydro-alcoolique est mis à disposition et que la dimension de la table du conseil permet un espacement entre les membres.

Madame BRUNETAU Corinne informe que l'association du tennis a tenu son assemblée générale et qu'elle remercie la municipalité pour les travaux fait sur la bulle. Elle indique que le nettoyage des abords a été fait par les membres

du club. Le conseil municipal les remercie pour cette action. Il sera nécessaire dans un futur proche de refaire au moins un court, endommagé par les racines des arbres.

A voir selon le projet global de réfection envisagé.

Mme BRUNETEAU Corinne précise que pour le projet d'un bâtiment multi sport couvert, la ligue de Tennis propose son soutien pour orienter sur les organismes pouvant attribuer des subventions.

Madame PERALTA Angélique fait part au Conseil Municipal de l'environnement malsain qui se développe autour du plan d'eau à côté de l'église. Des groupes de jeunes s'y rencontrent pour s'enivrer et dégrader. De ce fait, il n'est désormais plus un environnement calme et relaxant pour une sortie en famille.

👉 M SAUVEZIE demande quand seront installées les caméras de sécurité qui étaient prévues dans le bourg.

👉 Mme le MAIRE dit qu'elle va reprendre contact avec le responsable de la gendarmerie en charge de ce dossier.

La nouvelle Secrétaire Générale prendra ses fonctions le 23 octobre 2020.

Le prochain conseil est fixé au 14 octobre 2020 à 20h30

La séance est levée à 22h00